

RAPPORT DE LA COMMISSION AD-HOC AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL REGIONAL DE NYON SUR LE PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION N° 22-2017

RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 459'337.- POUR LE FINANCEMENT DU PASSAGE INFÉRIEUR DE LA GARE DE GLAND

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

La commission composée de :

Monsieur Martial Besson, rapporteur
Madame Véronique Villaine
Madame Marlyse Cavin
Monsieur Georges Rochat
Monsieur Edgar Creteigny, excusé

s'est réunie le jeudi 17 août 2017 dans les locaux du Conseil régional, en présence de Monsieur Pierre Graber, membre du CODIR du Conseil régional et de Monsieur Joël Vetter, chargé de la mobilité. La commission les remercie pour leur disponibilité et pour les explications apportées en réponses aux questions de la commission.

Le présent préavis concerne la phase de réalisation du passage inférieur à la gare de Gland, dans le but de faciliter le fonctionnement du secteur pour les usagers, ainsi que la liaison urbaine piétons-cycles propre à améliorer la perméabilité de la ville.

Deux éléments ont soulevé des interrogations au sein de notre commission :

- Pourquoi une demande de financement aujourd'hui, alors que les travaux sont déjà très avancés ?

La Commune de Gland s'est associée aux CFF, qui devaient réaliser d'importants travaux sur les quais, pour la création d'un passage sous voies permettant une véritable liaison nord-sud de la ville. Cette synergie a permis des économies de coût importantes. La Commune de Gland avait sollicité déjà en 2014 le Conseil régional pour une participation financière, mais ce n'est qu'à la suite de l'entrée en vigueur du DISREN en juillet 2016, que le CODIR et la Municipalité de Gland ont approuvé une répartition financière ;

- Répartition entre les cercles solidaires A et B ?

Selon les explications fournies par le CODIR, la répartition entre les cercles solidaires A et B est établie de la manière suivante :

- Cercle A = communes du bassin versant TP, c'est-à-dire toutes les communes ayant une ligne de bus directe (sans changement) avec la gare de Gland ;
- Cercle B = autres communes DISREN.

Remarques et conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission relève une incohérence dans la répartition entre les cercles solidaires A et B, la Commune de Marchissy, ayant une ligne directe (10.830) avec la gare de Gland, devrait se trouver dans le cercle solidaire A.

La commission souhaite que ce point soit corrigé sur la fiche de répartition DISREN. Elle souhaite également que le CODIR reste attentif à ce que cette règle de répartition soit appliquée de la même manière dans les futurs préavis concernant les gares du district.

En conclusion, la commission, convaincue à l'unanimité de l'intérêt régional de cet objet, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal, d'accepter les conclusions du préavis 22-2017, soit :

- d'accorder le crédit de CHF 459'337.- TTC en faveur de la réalisation du passage inférieur de la gare de Gland ;
- d'imputer le montant total de CHF 459'337.- TTC sur le compte DISREN 140.3185 ;
- d'accepter la participation solidaire à hauteur de 25% de la part régionale.

Vinzel, le 20 août 2017

Pour la commission ad-hoc :

Martial Besson

Véronique Villaine

Marlyse Cavin

Georges Rochat